|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **Description: logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 23 janvier 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 3/12**Ho/Lal |  |
| Tél.: | +41 22 730 6356 |  |
| Fax:E-mail: | +41 22 730 5853tsbsg12@itu.int | – Aux administrations des Etats Membres de l'Union; – aux Membres du Secteur UIT-T; – aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 12;– aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Réunion du Groupe de travail 2/12Soleure (Suisse), le 25 mars 2014** |

Madame, Monsieur,

A l'aimable invitation de SwissQual AG, société du groupe Rohde & Schwarz, et conformément à la décision prise lors de la dernière réunion de la Commission d'études 12 (Genève, 3-12 décembre 2013), j'ai l'honneur de vous informer que le Groupe de travail 2/12 (Modèles objectifs et outils pour la qualité multimédia) de la Commission d'études 12 (Qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience) se réunira à Soleure (Suisse) le 25 mars 2014.

L'objectif du Groupe de travail 2/12, à cette réunion, est de donner son consentement à deux Recommandations révisées au titre de la Question 9/12: P.863 et P.863.1.

Cette réunion sera précédée d'une réunion du Groupe du Rapporteur pour la Question 9/12, les 24 et 25 mars 2014, au même endroit.

Le Groupe de travail 2/12 débutera ses travaux à 14 h 30 le 25 mars. L'enregistrement des participants commencera à 14 heures sur le lieu de la réunion. On trouvera dans l'**Annexe** **A** un complément d'information sur la réunion. Des informations d'ordre pratique (lieu de la réunion, hôtels, etc.) qui seront fournies par l'organisation invitante seront prochainement envoyées à la liste de diffusion pour la Question 9/12 et publiées sur la page web de la CE 12 de l'UIT‑T à l'adresse <http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/12/Pages/default.aspx>.

Le projet d'**ordre du jour** de la réunion, établi par M. Paul Barrett, Président du GT 2/12, figure dans l'**Annexe B** ci-après.

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexes**: 2

**ANNEXE A**

(de la Lettre collective TSB 3/12)

PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS

**DÉLAIS DE SOUMISSION DES CONTRIBUTIONS**: Le délai de soumission des contributions est de 12 (douze) jours calendaires avant la réunion. Ces contributions, qui seront publiées sur le site web de la Commission d'études 12, devront donc parvenir au TSB le **12 mars 2014** **au plus tard**. Les contributions reçues **deux** mois au moins avant le début de la réunion pourront être traduites sur demande.

**POSTAGE DIRECT/SOUMISSION DES DOCUMENTS**: Il existe un système de postage direct des contributions en ligne. Ce système permet aux Membres de l'UIT-T de réserver des numéros de contribution et de charger ou modifier les contributions directement sur le serveur web de l'UIT-T. Vous trouverez de plus amples informations et des indications sur ce système de postage direct à l'adresse suivante: <http://itu.int/net/ITU-T/ddp/>. En cas de problème concernant la soumission des documents, veuillez vous adresser au secrétariat de la Commission d'études à l'adresse tsbsg12@itu.int.

**GABARITS:** Pour élaborer votre contribution, veuillez utiliser l'ensemble de gabarits (*templates*) mis à votre disposition. Ces gabarits sont accessibles sur la page web de chaque Commission d'études de l'UIT-T, sous "Delegate resources"([http://www.itu.int/ITU-T/studygroups/templates](http://www.itu.int/ITU-T/studygroups/templates/index.html)). Le nom de la personne à contacter au sujet de la contribution, ses numéros de télécopie et de téléphone ainsi que son adresse électronique doivent figurer sur la page de couverture de tous les documents.

MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS

**RÉUNIONS SANS PAPIER**: Cette réunion de Groupe de travail se déroulera sans document papier.

INSCRIPTION et BOURSES

**INSCRIPTION**:Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires, je vous saurais gré de bien vouloir lui faire parvenir par lettre, par télécopie (+41 22 730 5853) ou par courrier électronique (tsbreg@itu.int) **au plus tard le 25 février 2014**, la liste des personnes qui représenteront votre Administration, Membre de Secteur, Associé, établissement universitaire, organisation régionale et/ou internationale ou autre entité. Les administrations sont invitées à indiquer également le nom du Chef de délégation (et du Chef adjoint, le cas échéant).

**Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux réunions de l'UIT-T se fait *en ligne* sur le site web de l'UIT-T (**<http://itu.int/ITU-T/go/sg12>**).**

**BOURSES**: Aucune bourse n'est accordée pour cette réunion.

PRINCIPALES ÉCHÉANCES (avant la réunion)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Deux mois avant la réunion | 25 janvier 2014 | – soumission des contributions dont la traduction est demandée |
| Un mois avant la réunion | 25 février 2014 | – inscription préalable |
| 12 jours calendaires avantla réunion  | 12 mars 2014 | – dernier délai pour la soumission des contributions |

VISA

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins six (6) semaines avant le début de la réunion** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa mais uniquement pendant la période de **six** semaines susmentionnée. Cette demande doit préciser le nom et les fonctions, la date de naissance, le numéro ainsi que la date de délivrance et d'expiration du passeport de la (des) personne(s) pour laquelle (lesquelles) le (les) visa(s) est (sont) demandé(s), et être accompagnée d'une copie de la notification de confirmation d'inscription approuvée pour la réunion en question de l'UIT-T. Elle doit être envoyée au TSB, avec la mention **"demande de visa"**, par télécopie (N°: +41 22 730 5853) ou par courrier électronique (tsbreg@itu.int).

**ANNEX B**

(to TSB Collective letter 3/12)

**Draft agenda**

Tuesday, 25 March 2014, 1430 hours

1. Opening

2. Approval of the Agenda

3. Document allocation

4. Consent of draft revised Recommendations ITU-T P.863 and P.863.1

5. Approval of liaison documents

6. Any other business

7. Closure of the meeting

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**